



Sainte-Barbe, le 5 janvier 2022 – À la suite de l'annonce quant aux nouvelles directives gouvernementales recommandant de privilégier le télétravail lorsque possible pour l'ensemble des entreprises du Québec, veuillez noter que la Municipalité de Sainte-Barbe a pris la décision de fermer ses bureaux jusqu'à nouvel ordre.

Les services téléphoniques et en ligne de la Municipalité sont toutefois disponibles.

Les séances du conseil ont lieu à huis clos. Vous pouvez consulter et écouter les procès-verbaux sur le site web. Faites-nous parvenir vos demandes ou requêtes par courriel.

Merci de votre compréhension!

Pour nous joindre, 450-371-2504
consultez notre site web au www.ste-barbe.com
ou par courriel au info@ste-barbe.com